

SOCIÉTÉ • JUSTICE

La recherche sur le droit et la justice dotée d'un nouveau vaisseau

L'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice créé sur les décombres de deux organismes affiche d'importantes ambitions en matière de recherche fondamentale et appliquée.

Par Jean-Baptiste Jacquin

Publié le 30 novembre 2021 à 15h00 - Mis à jour le 01 décembre 2021 à 12h57

• Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

Deux ans après avoir vu les menaces s'amonceler sur l'organisation de la recherche académique et appliquée sur le droit et la justice, la création du nouvel Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ) est un signal très positif. L'assemblée générale fondatrice de cet organisme né de la fusion entre l'Institut des hautes études sur la justice (IHEJ) et la Mission de recherche sur le droit et la justice (MRDJ) s'est tenue le 24 novembre. Et c'est en grande pompe que ce nouvel institut doté de davantage de moyens que ses deux prédécesseurs réunis doit être officiellement lancé mardi 30 novembre au Conseil d'Etat autour des présidents des quatre cours faïtières (Conseil Constitutionnel, Cour de cassation, Conseil d'Etat et Cour des comptes) qui en assureront la présidence tournante.

L'affaire était pourtant mal partie. Le 5 juin 2019, Edouard Philippe, alors premier ministre, signait une circulaire sur « la transformation des administrations centrales » dans laquelle il demandait de simplifier le paysage administratif par la réduction du nombre d'instances et de commissions rattachées aux ministères en supprimant ou regroupant celles qui comptent moins de 100 membres. Pour montrer l'exemple, il décidait de supprimer l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice, et d'en partager les dépouilles entre l'Institut des hautes études de défense nationale et le ministère de l'intérieur.

Lire aussi | [L'annonce de la fin de l'Institut de la sécurité et de la justice provoque un tollé](#)

La mission de recherche sur le droit et la justice, directement rattachée au ministère de la justice, a senti, en cet automne 2019, le vent du boulet, un moment où la chancellerie semblait davantage préoccupée de muscler son Inspection générale pour disposer d'études à la commande. A cette même époque, l'Institut des hautes études sur la justice semblait en perte de vitesse, avec des financements en baisse et un avenir incertain en raison du départ à la retraite de son animateur historique, Antoine Garapon.

Projet ambitieux et consensuel

La conjonction de ces sombres circonstances aura finalement permis de bâtir un projet ambitieux et manifestement consensuel, même si la fusion n'allait pas de soi pour des questions de statut juridique... et d'ego. Sonya Djemni-Wagner, ex-conseillère justice d'Emmanuel Macron à l'Élysée, aujourd'hui à l'inspection générale de la justice, aura été la cheville ouvrière de cette renaissance. Chargée d'une mission de préfiguration, la magistrate a su convaincre les différents protagonistes avec une détermination et un sens de la diplomatie aujourd'hui loués.

« *L'objectif de l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice est de profiter de la fusion pour donner plus d'ambition à ce qui sera à la fois un think tank public et un institut de recherche de niveau international* », explique Bruno Lasserre, du Conseil d'Etat, à qui échoit jusqu'à fin 2022 la présidence du conseil d'administration. La question du statut a été délicate à trancher, les chercheurs issus de l'IHEJ étant attachés à l'indépendance garantie par l'université tandis que le ministère de la justice se serait volontiers satisfait d'un organisme à sa disposition.

Le nouvel institut prend la forme d'un « groupement d'intérêt public », ce qui permet de réunir des financements d'horizons différents (ministère de la justice, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, CNRS, Caisse des dépôts, Conseil national des barreaux, Conférence des présidents d'université, etc). Les représentants des deux ministères et les présidents des quatre cours faitières détiennent de façon indivisible 51 % des droits de vote du Conseil d'administration, et le CNRS, 25 %.

Pour traduire la garantie d'indépendance et l'ambition scientifique de l'IERDJ, la présidence de son comité scientifique, qui pourra compter 30 membres, a été confiée à Françoise Tulkens, professeure belge, chercheuse, ancienne juge de la Cour européenne des droits de l'homme. Le programme de recherche de l'institut sera bien sûr ouvert à la recherche fondamentale, mais devra également comporter un important volet sur la recherche appliquée au droit et à la justice.

Constat est fait que le ministère de la justice et les magistrats souffrent d'un déficit de lien avec le monde universitaire. Si la chancellerie a augmenté son financement, c'est qu'elle a été convaincue que les travaux de l'institut lui seront utiles tant en matière d'évaluation que de recherche prospective pour d'éventuelles réformes.

La recherche doit avoir un impact sociétal

Le nouvel Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ), officiellement lancé le 30 novembre, a déjà un programme de travail bien chargé. Lors d'une table ronde à laquelle ont participé mardi soir ses parrains, Bruno Lasserre, vice-président du Conseil d'Etat, Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel, Chantal Arens, première présidente de la Cour de cassation, Pierre Moscovici, premier président de la Cour des comptes et Marie Gaille, directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS, chacun a précisé ce qu'il en attendait.

« *La recherche doit avoir un impact sociétal* », a insisté Françoise Tulkens, présidente du comité scientifique de ce groupement d'intérêt public. Forte d'une carrière bien remplie d'universitaire, avocate, juge et chercheuse, cette Belge de 79 ans est convaincue de la nécessité de marier recherche fondamentale et recherche appliquée. « *Il y a un important divorce entre ce que l'on sait et ce que l'on fait* », constate-t-elle.

L'un des axes de recherche, sur lequel Laurent Fabius a mis l'accent, concerne le droit des générations futures. En Allemagne, la Cour constitutionnelle a invoqué, dans une décision d'avril 2021, le devoir de protection envers les générations futures, une première, pour censurer une loi de lutte contre le changement climatique. Au-delà de l'environnement, le président du Conseil constitutionnel estime que les questions sur la bioéthique ou sur la dette publique imposent aussi de s'interroger sur la façon dont la justice pourrait être saisie au nom de l'intérêt des générations à venir.

Au moment où l'institution judiciaire traverse une crise importante, Chantal Arens a de son côté plaidé pour une réflexion pluridisciplinaire afin de permettre une approche systémique du fonctionnement de la justice dans toutes ses dimensions : territoires, statuts, périmètre d'intervention, office du juge. Pour Bruno Lasserre, mieux comprendre les attentes sociétales, ce qui crée la demande de justice et comment elle évolue, permettrait d'anticiper l'évolution des contentieux et de mieux piloter l'organisation des juridictions. Juristes, sociologues, économistes, philosophes ou psychologues, toutes les compétences de la recherche seront mobilisées pour explorer ces champs.

Jean-Baptiste Jacquin